

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION – SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ Programme d'intérêt général de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

1. Données relatives à la copropriété (à remplir par le syndic)

Informations générales

Nom du syndic gérant la copropriété :

Adresse de la copropriété faisant l'objet des travaux⁽¹⁾ :

Code postal et ville :

Téléphone du syndic :

Adresse mail du syndic :

Année de construction de la copropriété :

Nombre de lots d'habitations de la copropriété :

Nombre de lots d'habitations occupés à titre de résidence principale :

Nombre de propriétaires occupants :

Nombre de propriétaires bailleurs :

J'accepte d'être accompagné tout au long de mon projet par un opérateur?

Oui Non

J'accepte de témoigner sur mon projet d'amélioration de la copropriété ?

Oui Non

2. Documents à fournir par le syndic à l'opérateur qui l'accompagne dans son projet

- Le formulaire dédié rempli, daté et signé par le demandeur
- Le règlement d'attribution des aides daté et signé par le demandeur et revêtu de la mention manuscrite « lu et approuvé »
- La notification de demande agréée signée de l'Anah

Pour le versement de subvention :

- Décision de paiement de l'Anah
- Pour les copropriétés, la liste des propriétaires occupants concernés et leurs coordonnées, la précision de leur plafond de ressources « très modeste » et « modeste »
- Pour les propriétaires bailleurs, la convention avec travaux signée avec l'Anah
- RIB ou RIP du demandeur

Attention : la déclaration d'ouverture de chantier ne peut intervenir qu'une fois la notification d'accord reçue.

3. Engagements du syndic

Je m'engage :

- A être accompagné par un opérateur,
- A obtenir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux : déclaration de travaux, permis de construire, etc...
- A faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment,
- A commencer les travaux une fois la décision de la subvention de la CA de La Rochelle reçue,
- A autoriser la visite des lieux nécessaire au suivi des travaux par l'opérateur

Le demandeur reconnaît être informé que :

- La CA de La Rochelle se réserve la possibilité de faire des contrôles à tout moment sur place et sur pièces ;
- Le non-respect des engagements ci-dessus entraîne l'annulation de la subvention et le reversement éventuel de tout ou partie des sommes versées par la CA de La Rochelle ;

En tant que demandeur de l'aide communautaire de la CA de La Rochelle, je certifie sur l'honneur :

- Être syndic de la copropriété où sont effectués les travaux ;
- Que toutes les informations fournies par mes soins dans le dossier sont complètes et véritables.

Les données à caractère personnel qui pourraient être recueillies dans le cadre d'une demande d'aide font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable est la Communauté d'Agglomération de La Rochelle que vous pouvez joindre à l'adresse contact@agglo-larochelle.fr. Le service Habitat et Politique de la Ville et ses sous-traitants sont destinataires de vos données. Vos données seront conservées pendant 9 ans. Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Conformément à la réglementation (UE) 2016/679 du parlement européen en matière de données à caractère personnel, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation de vos données. Vous disposez également d'un droit de recours auprès de l'autorité de contrôle (CNIL) en cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, ou auprès du délégué à la protection des données de la Communauté d'Agglomération (dpd@agglo-larochelle.fr).

Signature du demandeur :

A

Le __ / __ / ____